

EXAMEN CIVIQUE

80€

CANDIDAT

Numéro passeport ou Titre de séjour ou Carte nationale d'identité : _____

Nom du bénéficiaire (en majuscules) : _____ Sexe : Femme Homme

Nom d'épouse (en majuscules) : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Nationalité : _____

Ville de naissance : _____ Langues maternelles : _____

Adresse postale : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Courriel **OBLIGATOIRE** : _____

L'envoi de vos résultats se fera par email.

QUEL EXAMEN SOUHAITEZ-VOUS PASSER ?

Carte de séjour pluriannuelle

Carte de résident

Naturalisation française

DATE DE LA SESSION : ____ / ____ / ____



L'inscription doit se faire au minimum un mois avant la date de l'examen (sauf accord du centre d'examen)

Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez bénéficier d'un aménagement d'épreuve ?

Précisez les dispositions à prévoir : _____

RÈGLEMENT ET ENVOI

Montant de l'inscription : _____ €

Merci de remplir **entièvement** ce formulaire et de le retourner signé, accompagné d'une photocopie de votre pièce d'identité et du règlement :

Chèque	Par voie postale ou au site à l'ordre de Frate Formation Conseil
Espèces	
Virement bancaire	Dont l'émetteur est la personne passant le TEF, avec comme intitulé le nom de la personne passant l'examen et le lieu de l'examen

Adresse : FRATE FORMATION CONSEIL, 14 rue Edouard Mignot, Buropole, Bâtiment C, 2^e étage, 51 100 REIMS

Merci de cocher les cases ci-dessous pour que votre inscription soit prise en compte :

Je certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente (<https://frateformation.net/cgv/>) et déclare les accepter.

J'accepte que mes données soient exploitées dans le cadre de la demande d'inscription à l'examen civique et de la relation commerciale qui peut en découler. À tout moment je peux exercer mes droits (accès, rectification, oubli) à rgpd@frateformation.net.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

À : _____ Le : _____ Signature (obligatoire)

Je suis conscient(e) que conformément à l'article 1218 du Code civil, les inscriptions sont considérées comme fermes et définitives et ne peuvent donner lieu à remboursement, sauf en cas de force majeure dûment justifiée. En cas d'indisponibilité du participant à la date initialement prévue, un report sur une session ultérieure ou dans un autre lieu pourra être proposé, sous réserve des disponibilités.